



Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par Dianova International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution [1996/31](#) du Conseil économique et social.



Déclaration

Difficultés rencontrées et résultats obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles

Zonta International a appuyé les objectifs du Millénaire pour le développement (les objectifs du Millénaire) en collaborant avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Par le biais de ces agences, nous avons financé des programmes dans plusieurs pays afin de contribuer à éliminer la violence à l'égard des femmes, de prévenir la transmission mère-enfant du VIH/sida au Rwanda et d'aider les femmes, au Libéria, à lutter efficacement contre les effets dévastateurs des fistules obstétricales, pour n'en citer que quelques-uns. Nombre de ces projets dispensent en outre aux femmes des formations visant à leur enseigner les moyens d'assurer leur subsistance, en vue de les autonomiser sur le plan économique pour qu'elles mènent une vie saine et productive, un fois de retour dans leur collectivité.

Nous avons lancé cette année, partout dans le monde, un projet de plaidoyer intitulé « Zonta dit NON à la violence à l'égard des femmes », auquel se consacrent nos 30 000 membres. Grâce à cette initiative, des actions de sensibilisation à la violence faite aux femmes et aux filles seront menées dans 65 pays du monde.

Nous sommes résolus à maintenir notre engagement en faveur de l'égalité et de l'autonomisation des femmes et des filles. Il apparaît clairement que les objectifs du Millénaire qui ne seront probablement pas atteints sont ceux qui reposent sur la réalisation de l'égalité et de l'autonomisation des femmes. D'importantes composantes, qui auraient permis de réaliser pleinement les droits fondamentaux des femmes et des filles partout dans le monde, n'ont pas été prises en compte dans l'ensemble des objectifs.

Nous sommes donc arrivés à un moment crucial où nous devons prendre conscience que le temps est venu de mettre l'égalité et l'autonomisation des femmes au centre de nos objectifs. Il est largement admis qu'autonomiser les femmes et leur offrir l'égalité des chances profitent aux familles, aux collectivités, aux pays et au monde. La Commission de la condition de la femme doit saisir cette occasion avant qu'il ne soit trop tard. Nous savons que l'inégalité entre les sexes représente un défi considérable dans tous les secteurs, mais c'est un défi que nous devons relever. Il ne faudrait pas perdre l'occasion qui nous est donnée d'influer sur le programme pour l'après-2015. Nous présentons donc notre évaluation des cibles qui, bien qu'ambitieuses, doivent être réalisées.

Comme l'a souligné ONU-Femmes dans son rapport intitulé « Un objectif autonome en faveur de l'égalité des sexes, des droits des femmes et de l'autonomisation des femmes : Impératifs et composantes clefs », un objectif autonome pour l'après-2015 devrait comporter trois cibles, à savoir des femmes et des filles à l'abri de la violence, l'égalité des sexes dans la répartition des capacités et des ressources et l'égalité des sexes en matière de prise de décision au sein des institutions publiques et privées. L'intégration de ces trois domaines cibles permettra de suivre les progrès accomplis à partir de statistiques ventilées.

La formulation des nouveaux objectifs devra tenir compte en tous points des préoccupations relatives à la problématique hommes-femmes, en particulier l'égalité entre les sexes. La raison en est que l'objectif autonome, notamment l'égalité, les droits et l'autonomisation des femmes et des filles, abordera d'autres questions essentielles telles que la mortalité maternelle. Les taux de mortalité demeurent par trop élevés. Nous disposons des connaissances médicales propres à diminuer ces taux, les gouvernements devraient donc rendre des comptes lorsque des femmes décèdent pendant leur accouchement alors qu'elles auraient pu être sauvées.

La prévention et l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles devraient être une préoccupation de premier plan. Cette violence porte atteinte aux droits fondamentaux des femmes comme des filles. Il ressort des statistiques que de nos jours une femme sur trois sera victime de violences à un moment de sa vie. Du fait de facteurs culturels ou de valeurs soi-disant traditionnelles, des torts indescriptibles sont faits aux femmes, contre lesquels elles n'ont aucun recours. L'application intégrale de la Déclaration du Millénaire, du Programme d'action de Beijing et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes peut fortement contribuer à prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles.

Il conviendrait de défendre le droit des femmes de posséder des biens et d'en hériter, d'être propriétaires de leur propre entreprise et de conclure des contrats. Il faut mettre en œuvre une approche fondée sur les droits de l'homme afin de réaliser l'égalité entre les sexes sur le plan économique. En outre, elles devraient être reconnues pour les tâches non rémunérées qu'elles effectuent et avoir la possibilité d'accéder à des emplois décents, convenablement rémunérés.

Les femmes et les filles devraient avoir accès à la justice. Si quiconque a droit à la justice, les femmes et les filles méconnaissent souvent leurs droits et se heurtent à de sérieux obstacles quand elles souhaitent les exercer. Il faut renverser les obstacles culturels aussi bien qu'institutionnels de façon à ce que les droits fondamentaux des femmes ne soient pas foulés aux pieds. Il importe que l'on dispose de services de police et de tribunaux favorables à l'égalité des sexes. Il faudrait recruter davantage de femmes parmi les membres de la police. C'est un aspect crucial dès lors où les femmes et les filles qui sont victimes de violence ont des besoins très spécifiques auxquels il faut répondre.

Il ressort des rapports consacrés aux objectifs du Millénaire que le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a diminué, les chiffres n'indiquant toutefois pas que 70 % des pauvres dans le monde sont des femmes. Le fait que les femmes qui travaillent ont très souvent moins de sécurité d'emploi et moins d'avantages sociaux aggrave encore cette situation disproportionnée.

Les femmes doivent jouir d'un pouvoir décisionnel à tous les niveaux. Que les décisions soient politiques, économiques, liées à la santé ou à l'éducation, les femmes doivent pouvoir être associées au processus. Selon la Déclaration universelle des droits de l'homme, toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays (art. 21). Les femmes ont été mises à l'écart, dans de nombreux pays, des parlements et des conseils, de sorte que l'on ignore leurs connaissances et leurs capacités.

Un autre sujet de préoccupation concerne l'environnement et les catastrophes naturelles. Les femmes sont celles qui souffrent le plus des effets dévastateurs des

catastrophes naturelles. Les femmes ne sont perçues que comme des victimes. Cette étroitesse de vue dissimule la valeur de leurs contributions et de leurs connaissances lorsqu'il s'agit de faire face aux impacts sur l'environnement.

Quand on prend conscience qu'il reste beaucoup à faire, on ne peut faire autrement que de sentir l'urgence de relever ses manches pour réaliser les objectifs que l'on a adoptés. Si nous voulons construire un monde durable où nous pouvons tous vivre en paix, les femmes et les filles doivent être sur le même pied d'égalité que les hommes et les garçons, et pouvoir prendre des décisions et avoir des avis au sujet de leur propre bien-être et de celui des peuples du monde entier. Nous exhortons la Commission à maintenir fermement sa position lors des négociations. Le sort des femmes et des filles partout dans le monde dépend de son rôle directeur en la matière.
